Image not found or type unknown

non remboursement d'une somme d argent sans reco. de dettes

Par **virgile**, le **13/04/2009** à **20:11**

Bonjour,
L'année dernière au mois d'avril j'ai prété un peu plus de 6000 euros à mon ex que j'hébergais gratuitement pour remboursement d'une dettes qu'il avait contracté et qu'il a été obligé de payer a un huissier. Comme il était interdit bancaire pas de chéquier c 'est moi qui est fait le chèque pour payer sa dette et j ai gardé la preuve de l'huissier . il s'est engager par oral et par écris dans différents mails a me rembourser cette somme tous les mois et ma montré sa bonne volonté de rembousement dans différents email que j ai gardé. Depuis le mois dernier il ne me rembourse plus, que puis je faire pour aller plus loin et s'il le faut jusqu'en justice car j ai appris qu il vivait très bien maintenant voyages, moto neuve etc....

ai-je tout perdu ????

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés